

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de l'Outaouais**

Québec 

PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS (PRCC)

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Direction des programmes santé mentale et dépendance | 24 février 2025

Table des matières

ACRONYMES.....	2
1. CONTEXTE RÉGIONAL.....	3
1.1 Zone géographique visée et renseignements démographiques	3
1.2 État de l’itinérance hors refuge et dans les campements dans la région de l’Outaouais	4
2. CONSULTATION DES PARTENAIRES	7
2.1 Structure de gouvernance	7
2.2 Tables de concertation et principaux comités impliqués	9
3. PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ ET DE SES OBJECTIFS.....	11
3.1 Vision de la communauté.....	11
3.2 Objectifs du plan	12
4. PLAN D’INVESTISSEMENT	13
4.1 Investissements de contrepartie du Québec	13
4.2 Plan d’investissement pour les allocations reçues.....	14
5. RÉSULTATS RÉGIONAUX.....	16
ANNEXE 1	19
ANNEXE 2	21
ANNEXE 3	22

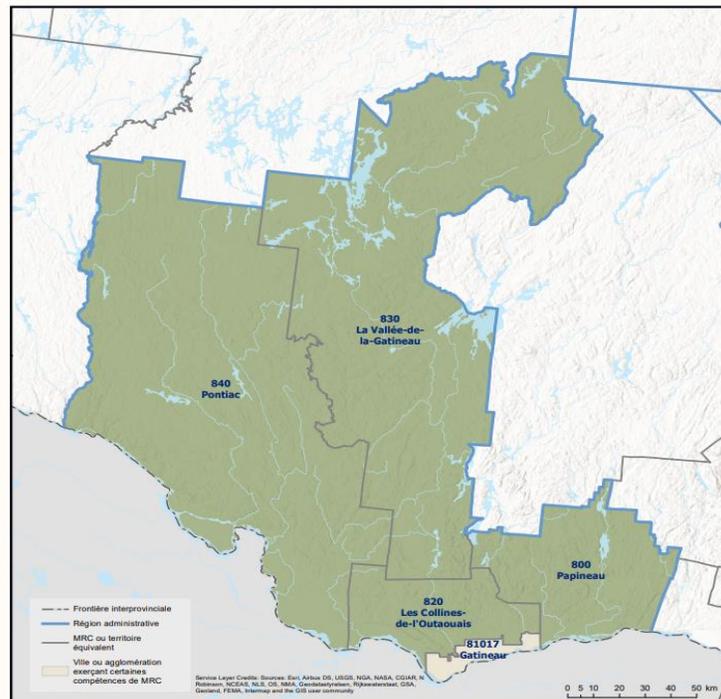
ACRONYMES

CCRI	Comité de coordination régionale en itinérance
CD	Communauté désignée
CDIIO	Comité directeur interministériel de lutte à l'itinérance de l'Outaouais
CISSSO	Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
DSMD	Direction des programmes santé mentale et dépendance
MRC	Municipalités régionales de comté rurales
PAII	Plan d'action interministériel en itinérance (gouvernement du Québec)
PARCII	Plan d'action régional communautaire et interministériel en itinérance
PRCC	Plan de réponse communautaire aux campements
PSL	Programme de soutien au loyer
SRA	Stabilité résidentielle avec accompagnement
VCS	Vers un chez-soi – programme fédéral de lutte à l'itinérance

1. CONTEXTE RÉGIONAL

1.1 Zone géographique visée et renseignements démographiques

La région de l’Outaouais, située dans l’ouest du Québec et au nord de la rivière des Outaouais, se compose d’une grande ville principale, Gatineau, et de quatre municipalités régionales de comté rural (MRC) : MRC de Papineau, MRC des Collines-de-l’Outaouais, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que MRC de Pontiac. L’Outaouais inclut également deux communautés autochtones importantes, y compris Kitigan Zibi Anishinabeg, une communauté algonquine reconnue près de Maniwaki, et une autre près située au Lac-Rapide qui se trouve au nord de la région. Ces deux communautés algonquines enrichissent la région de leur culture et de leur histoire.



Source: Région administrative 07: Outaouais

En 2023, la région de l’Outaouais dénombrait environ 418 999 habitants, avec un taux d’accroissement annuel de la population de 1.71 %¹. En tant que quatrième

¹ Institut de la statistique du Québec, [Panorama des régions du Québec. Édition 2024.](#), octobre 2024.

plus grande ville au Québec et le cœur urbain de l'Outaouais, la ville de Gatineau réunit 298 740 habitants. Alors qu'on retrouve plus de 70 % de la population de la région à Gatineau, 12,9% des habitants de l'Outaouais résident en zone rurale². Cela met en évidence les disparités régionales dans l'offre de services pour desservir les personnes en situation de vulnérabilité. C'est pourquoi que la Communauté désignée (CD) de Gatineau ainsi que les quatre MRC sont ciblées par le présent Plan de réponse communautaire aux campements (PRCC), visant à maximiser l'offre de services auprès des personnes vivant en situation d'itinérance ou à risque imminent de basculer hors refuge et dans des campements.

1.2 État de l'itinérance hors refuge et dans les campements dans la région de l'Outaouais

L'exercice du dénombrement en 2022 a mis en évidence une hausse importante du nombre de personnes en situation d'itinérance visible pour la région de l'Outaouais. Cette hausse s'élevait à 268 %, comparativement au nombre estimé en 2018. On quantifiait à un total de 706 individus en situation d'itinérance visible. La frontière avec l'Ontario et la Ville d'Ottawa influence grandement le visage de l'itinérance en Outaouais, puisque les loyers sont plus élevés. Ce faisant, les personnes ayant participé au dénombrement 2022 ont indiqué parmi les raisons principales de la perte de logement un revenu insuffisant pour payer son loyer³. Par ailleurs, d'autres indicateurs recensés par dans le *Rapport de l'approche axée sur les résultats 2023-2024*⁴ mettent en évidence le portrait complexe de l'itinérance en Outaouais, tels que la hausse de l'immigration, le taux d'inoccupation des logements de 1,1 % à Gatineau, la hausse des loyers ou encore la rareté des logements à prix modiques ou abordables.

Dans ce contexte-là, les équipes des organismes communautaires ont beaucoup de difficultés à dénicher des logements disponibles pour permettre un roulement dans les places d'hébergement de transition. D'après les statistiques de

² Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, [Occupation du territoire](#), août 2024.

³ Gouvernement du Québec, [Rapport de dénombrement 2022 - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#), en juillet 2024

⁴ CISSS de l'Outaouais, [07- Rapport de l'approche axée sur les résultats - 2023-2024](#), en septembre 2024.

l'organisme le Gîte Ami, le taux moyen d'occupation pour l'ensemble des places (60 places) au refuge d'urgence s'élevait à 100 % durant l'année 2023-2024. Plus de 700 personnes ont été accueillies dont plus de 100 étaient de nouvelles personnes jamais venues au Gîte Ami. L'organisme fait face depuis plusieurs années à l'augmentation des demandes, mais également à la désorganisation de plusieurs personnes en même temps. Par ailleurs, l'organisme observe une augmentation du nombre de personnes migrantes ou en demande d'asile, situation qui est également observée au sein des autres organismes œuvrant auprès de la clientèle en situation d'itinérance. Outre les difficultés de trouver des places pour un logement, les partenaires communautaires mettent de l'avant l'épuisement face à une charge de travail de plus en plus lourde puisque les besoins des personnes se complexifient. Plusieurs partenaires communautaires ont mis en évidence l'importance de l'aide considérable apportée par divers acteurs. Malgré tout, la pénurie de la main-d'œuvre et le besoin de la bonification liée à la rémunération des employés demeurent des enjeux considérables. Bien que le CISSS de l'Outaouais (CISSSO) soutient financièrement le Gîte Ami depuis plus de trois ans en vue de lui permettre d'augmenter la présence d'au moins un intervenant supplémentaire sur tous les quarts, l'enjeu demeure quant au nombre important d'interventions réalisées et en même temps de refus pour l'hébergement de transition. Cette complexité des besoins met alors en évidence les trous de services qui persistent pour loger les personnes en situation d'itinérance dans la région de l'Outaouais.

En hiver 2023-2024, dans le but de répondre à la demande de lits supplémentaires d'hébergement d'urgence et de transition pour les personnes très vulnérables en situation d'itinérance chronique (surtout pour les utilisateurs du camping), deux solutions ont été mises sur pied : 1) la création des 40 places à partir de la mi-novembre 2023 (on le nommera le « 40-CISSL ») et 2) l'ouverture de 20 studios avec PSL en début 2024. Ces activités sont habituellement prises en charge par les organismes communautaires. Néanmoins, de façon exceptionnelle et temporaire, le CISSSO s'était engagé à en assumer la coordination et l'opérationnalisation de ce projet. Cette implication du CISSSO dans cette prestation de service, à notre connaissance, était unique au Québec. De plus, grâce au financement ponctuel hivernal de 730 679 \$ annoncé en hiver 2023-2024 pour l'Outaouais, le CISSSO a pu soutenir plusieurs projets afin de répondre aux besoins urgents liés à la hausse de l'itinérance hors refuge et de renforcer les

mesures de soutien et les services offerts aux personnes en situation d'itinérance en cas de froid extrême. En prenant en considération les mesures hivernales déjà déployées dans la région et les enjeux soulevés par les partenaires, l'augmentation des services 24/7 dans les haltes et la bonification du service de l'offre de repas constituaient ainsi les solutions importantes et urgentes. Il demeure toutefois que les efforts des organismes sont mis à rude épreuve dans le contexte où les places en hébergement sont quasi inexistantes et que les personnes en situation se retrouvent hors refuge ou en campements.

Par ailleurs, une certaine tolérance de la part de la Ville de Gatineau concernant les personnes en situation d'itinérance dans les campements et hors refuge amène ainsi à devoir investir davantage pour répondre aux besoins de ces personnes. En ce sens, nous avons constaté certaines initiatives mises en place par les personnes en situation d'itinérance pour se loger. En plus des tentes de camping, nous avons vu apparaître des roulottes et des bateaux sur des terrains vacants. Bien que ces initiatives permettent de fournir un endroit pour se loger, il demeure que celles-ci ne répondent pas aux critères de sécurité d'un logement. Suite à une consultation avec l'ensemble des partenaires, la formule du Centre de services de proximité en itinérance (haltes-chaleur et haltes fraîcheur) à haut seuil de tolérance, dans une installation robuste et permanente, offrant une réponse immédiate aux besoins de base aux citoyens en situation d'itinérance a été retenue. Il devient donc un lieu d'inclusion facilitant l'accès à d'autres services. Cette initiative se trouve non seulement dans la CD de Gatineau, mais aussi dans les régions rurales et éloignées comme à Maniwaki.

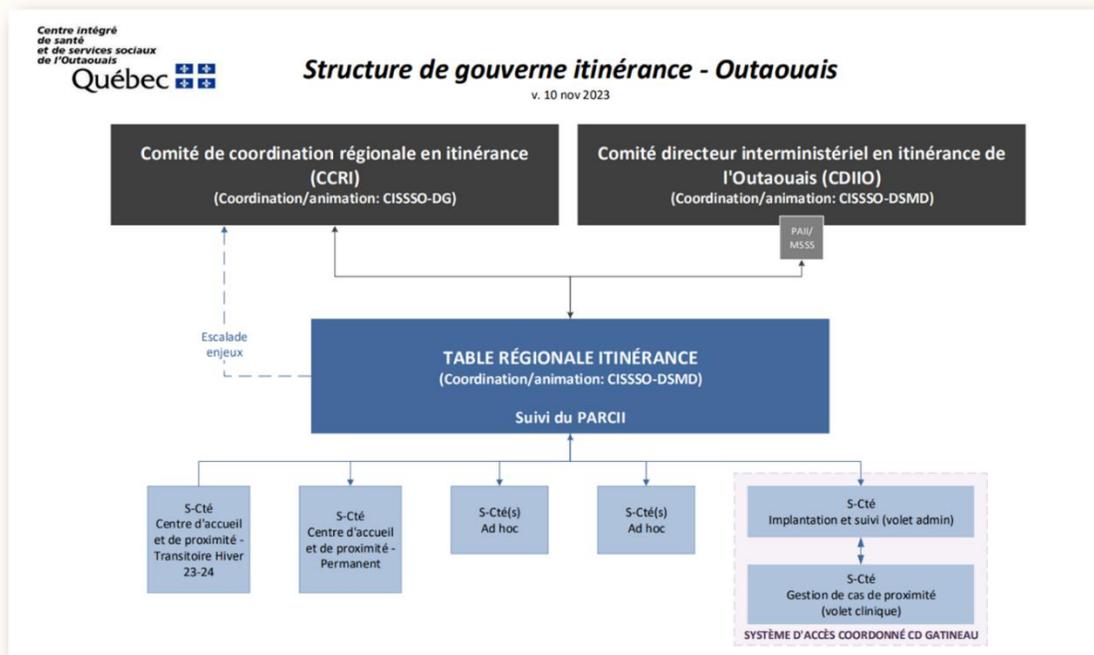
Pour conclure, malgré l'engagement du CISSSO en collaboration avec les partenaires, le besoin est toujours criant afin de bonifier l'offre de divers services à l'extérieur des refuges, et de trouver des pistes de solutions tout en améliorant la capacité d'action et d'intervention des organismes.

2. CONSULTATION DES PARTENAIRES

2.1 Structure de gouvernance

Depuis le mois de septembre 2023, une nouvelle structure de gouverne régionale itinérance en Outaouais a été implantée et présentée à l'ensemble des représentants des partenaires de manière exhaustive.

Cette structure se divise en trois principaux paliers : le comité de coordination régionale en itinérance (CCRI), le comité directeur interministériel en itinérance de l'Outaouais (CDIIO) ainsi que la table régionale itinérance (Table) et ses sous-comités.



En tenant compte des réalités, des besoins, des enjeux et des priorités d'action du dossier en itinérance de la région, chaque instance facilite une communication proactive et une concertation efficace, conformément aux mandats établis (pour plus de détails, voir l'annexe 3).

Le CCRI statue sur les situations litigieuses identifiées par la Table et ses sous-comités, tandis que le CDIIO assure la vigie du déploiement du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII) dans la région de l'Outaouais en

prenant en compte les priorités d'actions identifiées par les instances locales des différents territoires. La Table assure la vigie du déploiement du Plan d'action régional communautaire et interministériel en itinérance (PARCII)⁵ en favorisant la communication, la concertation et l'arrimage entre les acteurs de terrain impliqués dans l'organisation des services en itinérance dans la région de l'Outaouais.

De plus, la Table capte les besoins et les enjeux émergents des différents milieux à travers les résultats des concertations locales et favorise le partage d'expériences et d'initiatives selon les réalités terrain de différents territoires. Plus précisément, les deux sous-comités suivants accordent une importance particulière à l'itinérance hors refuge et dans les campements :

- Comité d'implantation et de suivi : il évaluera le respect des protocoles et l'accès à la trajectoire itinérance, proposera des pistes d'amélioration du système d'accès coordonné, afin de favoriser l'accès et la fluidité au sein du continuum de l'offre de services en itinérance.
- Comité de gestion de cas de proximité : il permettra les échanges respectueux d'informations et les discussions cliniques entre les partenaires afin de maximiser l'expertise de chacun et l'accès à la gamme de services offerts liés à l'itinérance hors refuge et dans les campements. Il permettra également de trouver ensemble des solutions d'accompagnement des personnes et des familles en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans la recherche, l'intégration et le maintien en logement.

Enfin, la présence d'une organisatrice communautaire au sein de la DSMD est également essentielle pour maximiser les résultats de la concertation auprès des organismes. Son rôle favorise la compréhension globale sur les zones géographiques où l'intervention est indispensable, et sur les types de services à

⁵ Le PARCII 2021-2026 regroupe :

1. Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII)
2. Planification communautaire en itinérance 2022-2024
3. Cartographie du système d'hébergement et de logement dans la communauté désignée de Gatineau
4. Plan d'action régional en itinérance 2020 – Outaouais (CDIIO)
 - Actions reconduites et actions en lien avec le plan de sortie de l'itinérance (analyse 2021)

privilégier pour les personnes vivant dans les campements et en situation d'itinérance hors refuge dans la région de l'Outaouais.

2.2 Tables de concertation et principaux comités impliqués

Tout d'abord, la contribution du CDIO qui assure la vigie du déploiement du PAII est nécessaire pour orienter l'élaboration du PRCC. Il permet d'adapter les actions identifiées en cohérence avec les priorités identifiées par les instances locales des différents territoires. Il assure une représentation régionale des enjeux liés aux personnes vivant dans les campements et en situation d'itinérance hors refuge.

Ensuite, la Table permet de communiquer avec tous les représentants des partenaires concernés du milieu, concernant la dernière mise à jour économique en itinérance, les résultats de l'appel de projets PARCII, la présentation des organismes sur leur projet retenu, ainsi que divers sujets liés aux travaux en itinérance dans la région de l'Outaouais. En ce sens, la dernière rencontre de la Table a été tenue le 19 décembre 2024. Les objectifs de la rencontre étaient de communiquer l'initiative fédérale concernant l'itinérance hors refuge et dans les campements, les principes directeurs liés à cette initiative, l'élaboration du PRCC et les échéanciers, la présentation des projets retenus, ainsi que d'autres sujets liés aux travaux de l'accès coordonné, au dénombrement, et au fonds d'urgence au logement. Les participants à cette rencontre sont présentés comme suit :

- La direction générale des organismes communautaires œuvrant dans l'offre de services en itinérance dans la région de l'Outaouais
- Un(e) représentant(e) de la ville de Gatineau : Direction – Loisirs, sports et développement des communautés
- Un(e) représentant(e) de l'Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)
- La coordination du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)
- CISSSO-DSMD : Chef des programmes itinérance et intervention dans le milieu

Durant la rencontre, le plan d'investissement en matière d'itinérance hors refuge et dans les campements a été présenté à l'ensemble des participants.

En plus des comités, plusieurs travaux de consultations directement auprès des personnes en situation d'itinérance hors refuge (campeurs) ont eu lieu depuis juin 2024. Des consultations fréquentes sur le terrain et des démarches en continu d'*outreach* ont été menées par l'équipe clinique du CISSSO. Cela a pour effet de renforcer significativement le travail de collaboration avec les partenaires et les personnes ayant un vécu de l'itinérance hors refuge et dans les campements. Ces efforts permettent une meilleure compréhension des défis actuels, notamment en période de froid extrême ou lors du débordement du refuge d'urgence, afin de mettre en œuvre un plan de contingence efficace et d'offrir une réponse immédiate aux besoins des citoyens en situation d'itinérance.

Une action notable : l'équipe itinérance DSMD du CISSSO rencontre individuellement tous les organismes pour qui leurs projets ont été retenus dans le cadre de l'appel de projets PARCII. Vu que le CISSSO a mis en place d'un cycle annuel de l'appel de projets PARCII, les organismes peuvent déposer un projet en tout temps durant l'année. Un processus rigoureux incluant un cycle annuel d'appel de projets ainsi qu'une analyse approfondie des projets a été ainsi mis en place. Préalablement aux rencontres individuelles, le CISSSO a analysé tous les projets déposés, et ce dans un premier temps par le Comité de présélection. Ce comité est composé de membres provenant de différentes directions du CISSSO. Par la suite, le Comité de sélection de projets, composé de représentants du CISSSO, de la ville de Gatineau et de membres du CDIIO - externe au CISSSO, a évalué et sélectionné les projets qui répondent aux objectifs du PARCII, notamment aux besoins les plus opportuns soulevés par l'ensemble des partenaires concernant la situation de l'itinérance hors refuge et dans les campements en Outaouais.

Entre le mois de novembre 2023 et le mois de décembre 2024, l'équipe itinérance DSMD a organisé, en personne et sur place, en milieu urbain et en zone rurale et éloignée, plus de vingt (20) rencontres afin de procéder à une évaluation approfondie des besoins et défis rencontrés concernant l'opérationnalisation de leurs projets, également, de mettre en lumière leurs succès et réalisations. À la faveur de ces rencontres très enrichissantes, la majorité des partenaires rencontrés ont apprécié cette modalité de collaboration et ils sont motivés à participer aux prochains échanges d'expériences.

3. PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ ET DE SES OBJECTIFS

3.1 Vision de la communauté

Le gouvernement fédéral met de l'avant cinq (5) principes directeurs adaptés pour répondre aux réalités et aux particularités du Québec. Ces principes guident la mise en œuvre du PRCC pour répondre à l'itinérance hors refuge et dans les campements. Ces principes sont les suivants :

- Une approche visant à assurer la dignité des personnes ;
- Une approche visant à favoriser la stabilité résidentielle avec accompagnement ;
- Une planification et une mise en œuvre inclusives ;
- La transformation des refuges ;
- Une coordination pour une prestation cohérente, équitable et efficace des services.⁶

Dans le but de garantir des interventions mieux ciblées et efficaces, il est entendu que la communauté mettra en œuvre des actions tout en se focalisant sur la dignité, la sécurité et l'accès à des solutions convenables pour les personnes en situation d'itinérance hors refuge et dans les campements. Également, la mise sur pied d'un accès coordonné, par le biais des deux sous-comités du volet administratif de la Table, favorisera les travaux pour réduire les goulots d'étranglement tels qu'identifiés par les travaux de la cartographie (voir annexe 2) et permettra d'agir sur les priorités d'actions identifiées par les partenaires. En ce qui a trait à ce dernier, le PARCII 2021-2026 a identifié trois axes d'actions prioritaires basées sur les priorités d'actions régionales identifiées par les partenaires lors des consultations pour le plan communautaire (2021)⁷ et la Cartographie (2022) :

Axe 1 : assurer la stabilité résidentielle aux personnes à risque d'itinérance par de l'accompagnement et du soutien en logement ;

Axe 2 : augmenter l'offre d'hébergement et de logement ;

⁶ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Document d'orientation à l'intention de Santé Québec et des établissements territoriaux.

⁷ CISSS de l'Outaouais, [Plan communautaire en itinérance 2022-2024 – Région de l'Outaouais](#), mars 2022.

Axe 3 : développer des ressources et des services divers ayant des approches d'intervention probantes qui tiendront compte des besoins, du rythme et des aspirations des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

La vision de la communauté en Outaouais en matière d'intervention auprès des personnes en situation hors refuge et dans les campements identifie ainsi comme suit :

- Bonifier l'offre de services à bas seuil ayant une approche de réduction des méfaits ;
- Assurer une stabilité résidentielle aux personnes à risque d'itinérance – soutien au maintien en logement auprès des jeunes de 18 à 25 ans ;
- Offrir les services diversifiés de type d'accompagnement personnalisé selon les besoins et les choix des personnes ;
- Offrir un lieu inclusif et sécuritaire auprès des personnes en situation hors refuge et dans les campements ;
- Améliorer le mécanisme de coordination intersectorielle et des collaborations entre les partenaires à travers les travaux de l'accès coordonné.

Pour conclure, cette vision repose sur une approche collaborative entre les services de la santé et des services sociaux, les autorités locales, les organisations communautaires et les citoyens, en mettant l'accent sur le respect de la personne, la protection des droits de la personne, la réduction des méfaits et la réalité de la diversité de genre et du sexe dans la communauté.

3.2 Objectifs du plan

Dans l'optique de suivre les priorités d'action et la vision globale identifiées par les partenaires, et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, les objectifs à court et moyen terme du présent PRCC sont :

Objectifs à court terme

- Identification des solutions/moyens temporaires et permanents pour stabiliser la situation des personnes en situation d'itinérance hors refuge et dans les campements ;

- Mise en place des services 24/7 dans les haltes ;
- Amélioration de la qualité des installations qui répondent aux besoins des personnes et des familles qui sont en situation d'itinérance hors refuge ;
- Bonification des services d'interventions à travers l'apport des travailleurs de rue et des intervenants de proximité.

Objectifs à moyen terme

- Maintien et intensification des interventions ;
- Adaptation dans le continuum de services pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation d'itinérance hors refuge et dans les campements ;
- Consolidation de la collaboration entre les instances pour mettre en place des solutions/moyens permanents pour stabiliser la situation des personnes en situation d'itinérance hors refuge et dans les campements (bloc sanitaire, haltes) ;
- Consolidation des projets innovés et des alternatifs adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation hors refuge et dans les campements.

4. PLAN D'INVESTISSEMENT

4.1 Investissements de contrepartie du Québec

Cette section a pour objectif de démontrer qu'un financement octroyé à l'Outaouais doit répondre à l'exigence de l'initiative selon laquelle des investissements égaux à ceux du gouvernement fédéral doivent être réalisés. Pour la région de l'Outaouais, les investissements actuels provenant du PAII (2021-2026) comprennent les mesures 1,1., 3,1., 5,3., 6,1., 6,2. et 6,3. La description des investissements par ces mesures est détaillée dans un tableau en annexe 1, comprenant les éléments suivants :

- Les montants octroyés par mesure du PAII et par exercice financier pour la région de l'Outaouais ;
- Les mesures du PAII ciblées par la contrepartie, une description de l'investissement et une description du lien entre les mesures et les secteurs d'activités du programme fédéral sur les campements.

4.2 Plan d'investissement pour les allocations reçues

Tel qu'indiqué à la section 2.2 du présent PRCC, grâce au cycle annuel de l'appel de projets PARCII régulier, plusieurs projets ont été sélectionnés en concordance avec les objectifs de l'entente Canada-Québec du programme Vers un chez-soi (VCS) et du programme PAII 2021-2026. Ces projets répondent aux principales orientations de ce plan pour l'itinérance hors refuges et dans les campements.

Le tableau suivant présente le processus mis en place lié au cycle annuel de l'appel de projets PARCII pour l'année 2024-2025 et 2025-2026 :

CYCLE ANNUEL DE L'APPEL DE PROJETS PARCII

Appel de projets 2024-2025 (2^e tour) et 2025-2026(1^{er} tour)

- ❖ Juin 2024 : lancement de l'appel de projets
- ❖ Septembre 2024 : dépôt des projets par les organismes
- ❖ Octobre 2024 : sessions de travail de préanalyse des projets
- ❖ Novembre 2024 : comité de présélection des projets
- ❖ Novembre-décembre 2024 : comité de sélection de projets
- ❖ Décembre 2024 : lettre de réponse officielle aux organismes
- ❖ Décembre 2024-mars 2025 : tournée des organismes suite à l'appel de projets
- ❖ Janvier-mars 2025 : travaux de communication et de coordination entre les différentes directions du CISSSO pour discuter de différentes enveloppes financières
- ❖ Janvier-mars 2025 : rédaction et signature des ententes spécifiques

Le présent plan d'investissement propose ainsi de bonifier des investissements en immobilisations concernant l'achat d'équipements opérationnels, de rehausser des services 24/7 et services de proximité surtout dans les haltes, et d'ajouter des travailleurs de rue. Le tableau ci-dessous présente le financement qui sera octroyé à chacun des secteurs d'activités prévus au programme.

Nom du secteur d'activité	Coût 2024-2025	Coût 2025-2026	Description	Autres sources de financement
15 % Frais d'administration	s.o.	268 250\$	CISSSO : activités de coordination et d'administration	Budget CISSSO
Secteur A Services de logement	17 500\$	43 156\$	Ajout du service d'intervention post-hébergement auprès des jeunes ayant 18-25 ans (service de placement des logements)	s.o.

Secteur B Prévention et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges	17 500\$	33 867\$	Ajout du service d'intervention post-hébergement auprès des jeunes ayant 18-25 ans (service de suivi de base et secondaire)	s.o.
	38 586\$		Augmentation de l'offre de services de fiducie volontaire (ajout de 100 places) pour soutenir le projet Village Transition	<u>2024-2025 et 2025-2026</u> PAII-7.1 : 30 000\$/an VCS : 142 615\$/an
Secteur C Services de soutien à la clientèle	s.o.	1 037 342\$	Augmentation de l'offre de services de fiducie volontaire (100 places) pour soutenir le projet Village Transition ; Consolidation des services qui répondent aux besoins essentiels auprès des personnes en situation d'itinérance hors refuge et dans les campements ; Mise en place du service de médiation sociale lié à la gestion des campements	s.o.
Secteur C Services de soutien à la clientèle	269 358\$	s.o.	Rehaussement des services 24/7 dans les haltes (volet CD) : embauche d'intervenants et renforcement des services en cas de grand froid	<u>2024-2025</u> PAII-6.1 : 180 000\$
	95 777\$	328 900\$	Consolidation des services dans la halte (centre de services de proximité) à Maniwaki	<u>2024-2025</u> VCS ICRÉ : 93 808\$
	21 474\$	42 948\$	Ajout du service de travail de rue auprès des jeunes de 18-25 ans du secteur Gatineau	s.o.
	21 445\$	33 867\$	Ajout du service d'intervention mobile auprès des jeunes ayant 18-25 ans	s.o.
	359 140\$	s.o.	Consolidation des services d'accompagnement et d'intervention dans l'hébergement d'urgence « 40-CISS »	<u>2024-2025</u> PAII-6.1 : 1 232 259\$ Budget CISSO : frais d'administration
Secteur D Investissements en immobilisations	577 550\$	s.o.	Projet Village Transition (100 places) : frais d'immobilisation incluant l'achat des équipements opérationnels	s.o.
	370 000\$	s.o.	Ville de Gatineau : Infrastructure incluant 2 roulottes - haltes-chaleur, 1 bloc sanitaire permanent, matériel pour site	s.o.

5. RÉSULTATS RÉGIONAUX

Les résultats régionaux identifiés du présent PRCC concernant l'itinérance hors refuge et dans les campements s'inscrivent dans la continuité des actions mises en place au cours des dernières années, en concordance avec les résultats régionaux identifiés par la CD de Gatineau dans le cadre du PARCII 2021-2026. Pour ce faire, deux objectifs ont été identifiés : le maintien et l'intensification des interventions et l'amélioration du continuum de services et de la collaboration entre les instances.

Pour les années 2024-2025 et 2025-2026, les résultats, les cibles et les indicateurs de suivi qui seront utilisés pour mesurer les progrès réalisés dans la réduction de l'itinérance hors refuge et dans les campements, ainsi que la prévention de situations imminentes d'itinérance hors refuge ou dans les campements, sont décrits dans le tableau suivant.

Secteur d'activité	Résultat attendu/année	Indicateur	Cible
Secteur A Services de logement	Augmentation du nombre d'interventions auprès des jeunes de 18-25 ans.	Nb de personnes en situation d'itinérance hors refuge logées dans un logement plus stable	8-10 jeunes placées en logement et faisant l'objet d'un suivi de douze mois
		Nb de personnes placées au cours de chaque exercice financier	
		Parmi celles qui doivent faire l'objet d'un suivi après douze (12) mois (le suivi aura toujours lieu au cours de la période de rapport financier suivante) <ul style="list-style-type: none"> • Combien sont restées logées après douze (12) mois • Combien ont quitté le programme avec succès à douze (12) mois ou à un moment antérieur • Combien étaient toujours logées après douze (12) mois et avaient encore besoin d'aide • Combien de personnes n'ont pas été contactées 	

<p>Secteur B Prévention et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges</p>	<p>Augmentation de l'accompagnement visant à favoriser la stabilité résidentielle chez les jeunes de 18-25 ans ;</p> <p>Augmentation des services directs avec un accompagnement personnalisé et stable en offrant un service de fiducie volontaire.</p>	<p>Nb de personnes en situation d'itinérance hors refuge qui ont bénéficié d'un service de base de prévention et d'orientation vers des services à l'extérieur des refuges</p>	<p><u>Post-Hébergement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 45 jeunes suivis en post-hébergement • 15 dépannages alimentaires • 10 accompagnements et références vers d'autres ressources <p><u>Fiducie volontaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 places supplémentaires • 1 200 rencontres individuelles annuellement
		<p>Nb de personnes ayant bénéficié du service entre le 1er avril et le 31 décembre de chaque exercice financier</p>	
		<p>Nb de personnes ayant bénéficié du service entre le 1er janvier et le 31 mars de chaque exercice financier (dont le suivi est prévu pour l'exercice financier suivant)</p> <p>Parmi celles qui doivent faire l'objet d'un suivi de trois (3) mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Combien sont restées logées après trois (3) mois • Combien ne sont pas restées logées • Combien n'ont pas été contactées 	
<p>Secteur C Services de soutien à la clientèle</p>	<p>Amélioration de l'intégration des services de soutien et de l'accès à ceux-ci chez les jeunes itinérantes ;</p> <p>Augmentation du service d'accompagnement à la faveur des services de travail de rue ;</p> <p>Augmentation des interventions visant la réduction des méfaits ;</p> <p>Consolidation des services 24/7 dans les haltes (centre de services de proximité) ;</p>	<p>Nb de personnes ayant bénéficié d'un service de soutien à la clientèle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence d'utilisation des services de douche, de toilette et de buanderie • Nb de sacs de dépannage alimentaire/repas distribués • Nb de kits de consommation sécuritaire distribués • Type de références effectuées • Taux d'occupation à la halte 	<p><u>Intervention mobile :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 jeunes rencontrés • 170 accompagnements et/ou références • 300 interventions de crise <p><u>Travailleur de rue :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 500 jeunes adultes rencontrés • 150 jeunes adultes en suivis individuels • 150 dépannages alimentaires • 250 références et accompagnements

	<p>Diminution des installations temporaires visibles (tentes, roulottes, bateaux, etc.) grâce aux services d'intervention et d'accompagnement tout en collaborant avec les différents acteurs au sein du continuum de l'offre de services en itinérance.</p>		<p><u>Services à la Halte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux moyen d'occupation 80% • Service d'intervention au quotidien et d'accompagnement personnalisé
<p>Secteur D Investissements en immobilisations</p>	<p>Soutien à l'accessibilité aux installations dans les places d'hébergement d'urgence et de transition, et dans les campements.</p>	<p>Nb de nouvelles places accessibles dans l'hébergement d'urgence et de transition ;</p>	<p>Soutien de la mise en place des équipements opérationnels nécessaires dans le Village Transition (100 places d'hébergement d'urgence et de transition) ;</p> <p>Soutien pour l'installation des équipements et matériels nécessaires dans les campements (Roulottes, bloc sanitaire permanent, etc.)</p>

ANNEXE 1

PLAN D'INVESTISSEMENTS DE CONTREPARTIE DE L'OUTAOUAIS

Source de financement	Description de l'investissement Secteur d'activité correspondant	Année d'investissement par Exercice financier	Montant du financement
PAII 1.1 - Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les hébergements liés à la protection de la jeunesse	<p>Ces investissements visent à dédier des unités de suppléments au loyer avec accompagnement selon l'approche SRA pour un profil de jeunes à risque imminent d'instabilité résidentielle. Une étude menée au Québec (Goyette et al., 2019) démontre que près du tiers des jeunes qui sortent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) sont en situation d'instabilité résidentielle, une donnée confirmée par les résultats du dénombrement ponctuel 2022. Plus de la moitié fréquentent les refuges (MSSS, 2023), tandis que le reste se trouve dans des situations précaires, y compris des campements.</p> <p>Secteur A et B : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent entre autres aux personnes de faire la transition vers un logement plus sécuritaire, adéquat et stable et d'agir sur le risque de bascule en situation d'itinérance de ces jeunes.</p>	2023-2024	53 600 \$
		2024-2025	53 600 \$
		2025-2026	53 600 \$
PAII 3.1 - Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance	<p>Ces investissements visent à adapter les ressources existantes afin de permettre, entre autres, un hébergement sécuritaire aux personnes souffrant de problèmes de dépendance, qui rencontrent souvent des obstacles d'accès à certaines ressources d'hébergement d'urgence et services. De plus, les investissements permettent de rehausser les équipes de liaison dans les urgences hospitalières qui offrent un accompagnement pour planifier la sortie de la personne après une hospitalisation. Dans le rapport sur le dénombrement 2022 de Montréal, 54% des personnes sondées rapportent un problème de consommation de substances. Cette proportion s'élève à 80% pour les personnes ayant passé la nuit à l'extérieur.</p> <p>Secteur C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent la création et/ou la transformation de lieux inclusifs et à haut seuil. Également, ils permettent de viser le rehaussement de services qui agissent sur le risque de bascule en situation d'itinérance des personnes à leur sortie des centres hospitaliers.</p>	2023-2024	328 500 \$
		2024-2025	328 500 \$
		2025-2026	328 500 \$
PAII 5.3 - Augmenter l'offre	Ces investissements visent à augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent. Ils s'inscrivent dans les initiatives de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA),	2023-2024	2 313 050 \$

de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent	<p>qui visent à offrir des services de soutien personnalisé et adapté aux particularités de ce profil de population, pour favoriser leur stabilité résidentielle. Les projets SRA s'accompagnent de Programmes de subventions aux logements (PSL) qui sont offerts attribués aux personnes par le biais de l'accès coordonné et basé sur des critères de priorisation basés sur la vulnérabilité des personnes. De plus, l'augmentation de l'offre de logements transitoires et permanents permet aux personnes en situation d'itinérance se retrouvant en situation hors refuge et/ou dans les campements de bénéficier de mesures de soutien favorisant leur accès à un logement adéquat et stable.</p> <p>Secteur A et C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent aux personnes en situation d'itinérance de faire la transition vers un logement plus sécuritaire, adéquat et stable et de fournir des services qui visent à améliorer la santé et le bien-être de ces personnes.</p>	2024-2025	2 313 050 \$
		2025-2026	2 313 050 \$
PAII 6.1 et 6.2 - Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition	<p>Ces investissements visent à soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition pour accompagner vers des voies de sorties les personnes se retrouvant en situation d'itinérance. Ils contribuent également à adapter les services du continuum d'hébergement d'urgence et de transition aux besoins des populations vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les autochtones, en cohérence avec les besoins identifiés dans les cartographies régionales. La consolidation du continuum d'hébergement favorise également une approche coordonnée des services.</p> <p>Secteur C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent de réduire la pression sur les ressources d'hébergement d'urgence, qui refusent des personnes par manque de place. Ils favorisent l'accès, ce qui contribue à diminuer le nombre de personnes devant recourir à des campements.</p>	2023-2024	3 981 700 \$
		2024-2025	5 007 180 \$
		2025-2026	5 594 550 \$
PAII 6.3 - Consolider les services de proximité en itinérance	<p>Ces investissements visent à consolider les services de proximité en itinérance, ce qui permet de rejoindre directement les personnes en situation d'itinérance dans leurs milieux de vie, incluant les lieux extérieurs et les campements, pour leur offrir les services dont elles ont besoin, notamment par le biais d'initiatives d'outreach. Également, ils visent l'adaptation de ressources d'hébergement existantes en dédiant des places à des personnes en situation d'itinérance ayant plusieurs troubles concomitants et ayant habituellement peu accès aux ressources étant donné leur profil. Enfin, ils visent le soutien aux services existants, pour les rendre plus équitables et accessibles.</p> <p>Secteur C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent de répondre également aux obstacles immédiats des de services inclusifs et équitables et traiter les causes fréquentes de l'évitement des refuges)</p>	2023-2024	231 600 \$
		2024-2025	231 600 \$
		2025-2026	231 600 \$

ANNEXE 2

HUIT (8) PRINCIPAUX GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT

Cartographie du continuum d'hébergement et de logement en itinérance

1-Recherche et obtention d'un logement : chacun pour soi

- Difficile d'obtenir et de maintenir une liste des logements disponibles
- Les logements disponibles ne sont pas abordables

2-Multiplication des démarches pour l'obtention d'un logement

- Chaque organisme a son propre formulaire à remplir
- Chaque situation doit être analysée par le comité de sélection de l'organisme
- Pour un logement subventionné : beaucoup de documents demandés pour l'inscription au registre de l'OHO ; Temps d'attente avant l'analyse de la demande par le comité d'admissibilité

3-Liste d'attente importante

- L'OHO a sa liste d'attente et chaque organisme a aussi la sienne
- La gestion de la liste d'attente demande beaucoup de temps pour tous
- La même personne peut se retrouver sur plusieurs listes d'attente et il est difficile de la joindre par tous

4-Difficulté à comprendre le fonctionnement des PSL

- Critères d'admissibilité
- Différents types de PSL (urgence, privé, pour population particulière, etc.)

5-Outil pour l'évaluation-orientation non standardisé

6-Accompagnement de trop courte durée

- L'accompagnement cesse une fois la personne déménagée en logement
- Un accompagnement à plus long terme serait souhaitable

7-Accès aux services du CISSSO

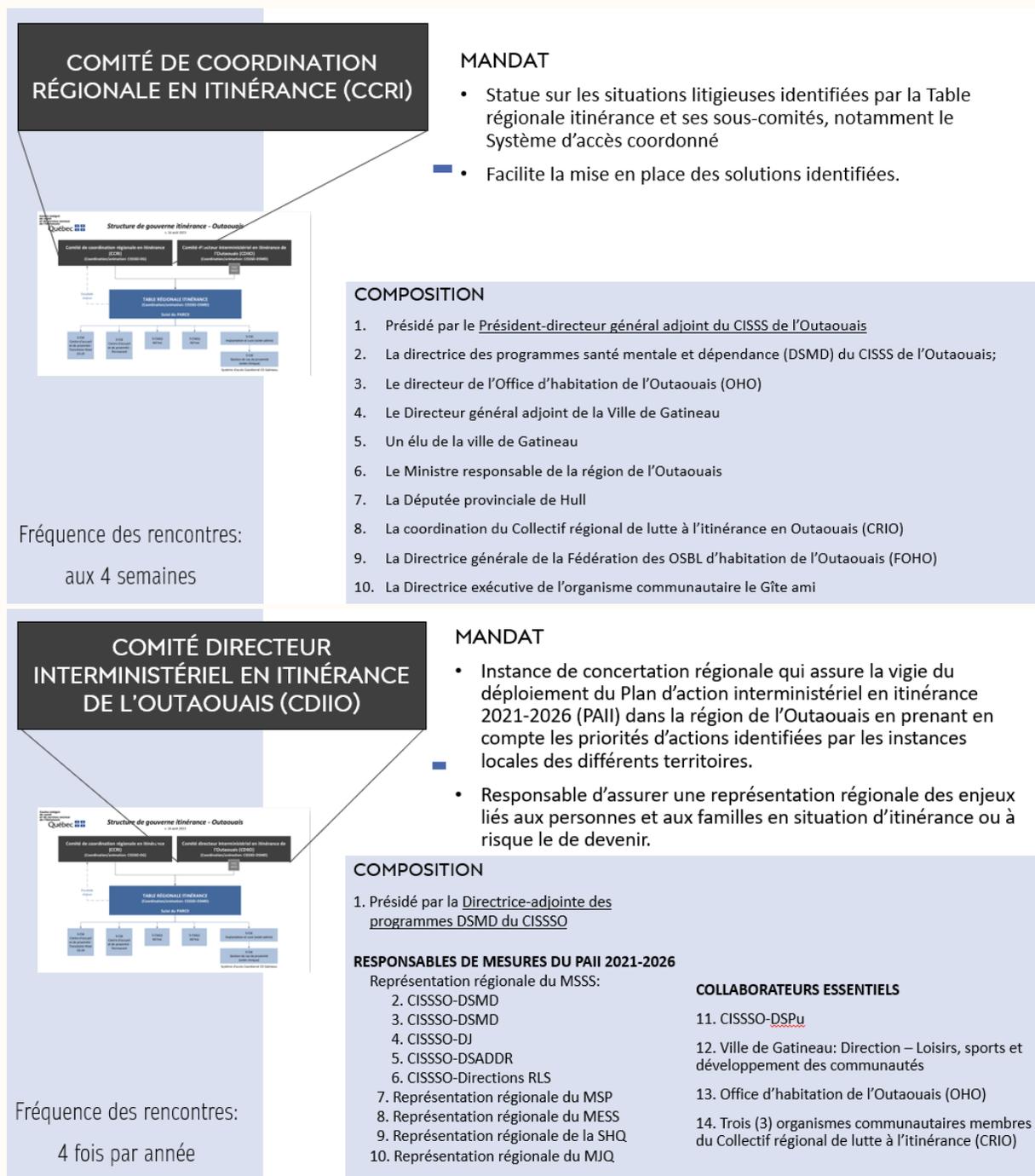
- Délais dans l'obtention de services (soutien à domicile) retarde l'accès au logement
- Pour les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale

8-Dédoublage des démarches entre les partenaires

- Production d'une liste de logements disponibles
- Recherche de logement et accompagnement
- Mission première : le SARL géré par l'OHO, le service externe d'OIO et l'équipe mobile en itinérance (EMI)
- Gestion de sa propre liste d'attente

ANNEXE 3

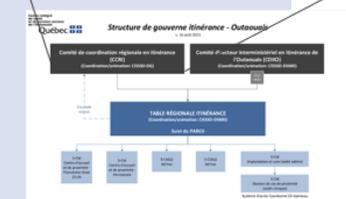
STRUCTURE DE GOUVERNE ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS Mandats et composition



COMITÉ DE COORDINATION RÉGIONALE EN ITINÉRANCE (CCRI)

MANDAT

- Statue sur les situations litigieuses identifiées par la Table régionale itinérance et ses sous-comités, notamment le Système d'accès coordonné
- Facilite la mise en place des solutions identifiées.



Fréquence des rencontres:
aux 4 semaines

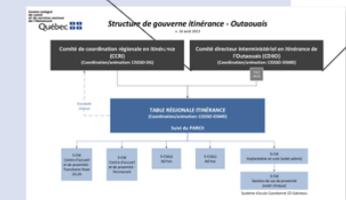
COMPOSITION

1. Présidé par le Président-directeur général adjoint du CISSO de l'Outaouais
2. La directrice des programmes santé mentale et dépendance (DSMD) du CISSO de l'Outaouais;
3. Le directeur de l'Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)
4. Le Directeur général adjoint de la Ville de Gatineau
5. Un élu de la ville de Gatineau
6. Le Ministre responsable de la région de l'Outaouais
7. La Députée provinciale de Hull
8. La coordination du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)
9. La Directrice générale de la Fédération des OSBL d'habitation de l'Outaouais (FOHO)
10. La Directrice exécutive de l'organisme communautaire le Gîte ami

COMITÉ DIRECTEUR INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE DE L'OUTAOUAIS (CDIIO)

MANDAT

- Instance de concertation régionale qui assure la vigie du déploiement du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII) dans la région de l'Outaouais en prenant en compte les priorités d'actions identifiées par les instances locales des différents territoires.
- Responsable d'assurer une représentation régionale des enjeux liés aux personnes et aux familles en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.



Fréquence des rencontres:
4 fois par année

COMPOSITION

1. Présidé par la Directrice-adjointe des programmes DSMD du CISSO

RESPONSABLES DE MESURES DU PAII 2021-2026

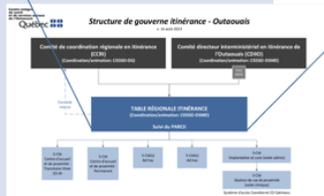
Représentation régionale du MSSS:

2. CISSO-DSMD
3. CISSO-DSMD
4. CISSO-DJ
5. CISSO-DSADDR
6. CISSO-Directions RLS
7. Représentation régionale du MSP
8. Représentation régionale du MESS
9. Représentation régionale de la SHQ
10. Représentation régionale du MJQ

COLLABORATEURS ESSENTIELS

11. CISSO-DSPu
12. Ville de Gatineau: Direction – Loisirs, sports et développement des communautés
13. Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)
14. Trois (3) organismes communautaires membres du Collectif régional de lutte à l'itinérance (CRIO)

TABLE RÉGIONALE ITINÉRANCE (Table)



MANDAT

- Instance de **concertation régionale** qui assure la vigie du déploiement du **Plan d'action régional communautaire et interministériel en itinérance (PARCII)** en favorisant la communication, la concertation et l'arrimage entre les acteurs terrain impliqués dans l'organisation des services en itinérance dans la région de l'Outaouais. Elle est une plateforme permettant la mise à jour du PARCII et du cycle annuel d'appel de projets.
- La Table capte les besoins et les enjeux émergents des différents milieux grâce aux **représentant(e)s des tables de développement social (ou son équivalent selon les milieux)** de la région de l'Outaouais qui présentent leurs projets concertés (résultats des concertation locale) ainsi que leur plan d'action local en matière d'itinérance **permettant ainsi le partage d'expériences et d'initiatives selon les réalités terrain des différents territoires**. Des sous-comités de travail sont mis en place pour trouver des solutions et les mettre en œuvre selon les livrables spécifiques identifiés.
- Identifie les situations litigieuses et en informe le Comité de coordination régionale en itinérance (CCRI) selon les modalités établies.

Fréquence des rencontres:

4 fois par année
(sept, déc, mars, juin)

COMPOSITION

1. Présidé par la Coordonnatrice clinico-administrative des programmes DSMD du CISSSO
2. La direction générale des organismes communautaires œuvrant dans l'offre de services en itinérance dans la région de l'Outaouais
3. Un(e) représentant(e) de chaque table de développement social dans la région de l'Outaouais
4. Un(e) représentant(e) de la ville de Gatineau : Direction – Loisirs, sports et développement des communautés
5. La coordination du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)
6. CISSSO-DSPu : Organismes communautaires œuvrant en itinérance
7. CISSSO-DSPu : Chef des services en inégalité sociale, développement social et des communautés
8. CISSSO-DSMD : Chef des programmes itinérance et intervention dans le milieu
9. CISSSO-DJ : Coordination
10. CISSSO-DSADDR : Coordination
11. CISSSO-DSMC : Coordination